

SAINT - GERVASY

Réunion du Conseil Municipal du 22 avril 2014

Le conseil vote le budget primitif 2014.

Comptes administratif et de gestion : Les comptes de la Commune pour l'année 2013 sont approuvés : les dépenses cumulées, fonctionnement et investissement de l'exercice, se montent à 1 463 874,92€ tandis que les recettes atteignent 1 495 428,27€. L'excédent est de 31 553,35€. Les comptes administratif et de gestion des Budgets annexes « locaux commerciaux » et « opérations funéraires » sont également approuvés.

Budget primitif : Le Conseil municipal vote le budget primitif 2014 dont les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 171 236,00€. Ce budget transitoire doit compenser par des économies les baisses des dotations de l'Etat. En investissement, le Conseil municipal arrête plusieurs programmes pour un montant de 408 460€: Electrification, aménagement rue du Ventoux, voirie, bâtiments communaux, environnement, sécurité et acquisition de matériel. Les financements proviennent des fonds propres, d'un emprunt, et de subventions.

Le conseil a voté les taux des trois taxes: 13,80% pour la taxe d'habitation, 19% pour le foncier bâti et 73,92% pour le foncier non bâti, sans changement.

Budgets annexes : Le Conseil a aussi voté le budget 2014 concernant les locaux commerciaux, et celui concernant les opérations funéraires.

Emprunt : Le Conseil autorise la réalisation de l'emprunt de 120 000€ prévu au budget, dès que nécessaire.

Indemnité au receveur municipal : L'indemnité de conseil est votée pour le Receveur de la commune qui dépend maintenant de « Nîmes Agglomération ».

Indemnité des élus : Le conseil vote le montant des indemnités du Maire, des adjoints et conseillers délégués : le maire percevra une indemnité brute correspondant à 25,26 % de l'indice 1015 au lieu du maximum de 43 % soit 960,25€ brut par mois .Les cinq adjoints délégués 13,95% de l'indice 1015 au lieu du maximum de 16,50% soit 530,30€ brut par mois et les trois conseillers municipaux délégués 6,58 % de l'indice 1015 soit 250,30€ brut par mois.

Election de délégués : Le conseil élit ses délégués aux différents syndicats intercommunaux : Elian SALANCON tit. et Mathieu BOUE sup. au SI de la Nappe de la Vistrenque et des Costières ; Sylvie ROSEN, Bernadette FERCAK tit. et Marie ANDREO, Denise CLARION sup. au SI du Collège ; Claude LUNA tit. et Marie ANDREO sup au SI de la gendarmerie ; Joël VINCENT, Serge PAREDES tit. Et Bernadette FERCAK, Thierry EUZIERE sup. au SMD d'Electrification ; Elian SALANCON tit. et Yohann SADARGUES sup. au SMDAG des cours d'eau ; Elian SALANCON tit. et Frédéric CILLER sup. au SIVU des Garrigues ; Joël GOUDARD, Elian SALANCON tit. et Sylvie ROSEN, Martine PLOYE sup. au SIA des Hautes Terres

du Vistre. Joël VINCENT et Denise CLARION à l'EHPAD Redessan Cabrieres ; Joël VINCENT et Sylvie ROSEN à l'Agence d'urbanisme.